

Références légales :

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Informations générales :

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville.
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

1- Résultats d'exécution 2022 - Vue d'ensemble du budget principal

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	9 167 853,95 €	11 790 706,02 €
	Section d'investissement	4 565 084,93 €	4 368 613,31 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	1 510 833,54 €
	Report en section d'investissement	1 395 811,43 €	0,00 €
Total		15 128 750,31 €	17 670 152,87 €
Restes à réaliser en section d'investissement		1 515 399,11 €	364 808,42 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	9 167 853,95 €	13 301 539,56 €
	Section d'investissement	7 476 295,47 €	4 733 421,73 €
	Total cumulé	16 644 149,42€	18 034 961,29 €

Excédent total cumulé à affecter au budget 2023 : 1 390 811,87 €

2- La section de fonctionnement - chapitres

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 033-213303662-20230309-D_2023_24-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 296 676 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 397 661 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	792 835 €
Chapitre 66 - Charges financières	97 661 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	14 112 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	2 342 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 601 286 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	566 568 €
----------------------------------	-----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 167 854 €
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	122 841 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	683 643 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 851 512 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 027 291 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	51 724 €
Chapitre 76 - Produits financiers	12 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	34 959 €
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 771 982 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	18 724 €
----------------------------------	----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 790 706 €
002 - Excédent reporté N-1	1 510 834 €

Excédent brut d'exploitation (écritures réelles) : 3 170 695 €
Il progresse de 10,5 % par rapport à 2021.

Les dépenses de fonctionnement

	Charges à caractère général	Charges de personnel	Contributions, subventions, participations	Intérêts de la dette
Evolution 2021 - 2022	+7,1%	+6,3%	+3,3%	-10,8%
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022	+2,2%	+3,1%	+7,4%	-11,4%

	Total dépenses réelles de fonctionnement
Evolution 2021 - 2022	+6%
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017 - 2022	+3%
Evolution 2021 - 2022 en valeur/habitant	+3,3%
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022 en valeur / habitant	-0,5%

- L'augmentation de 7,1 % des charges à caractère général entre 2021 et 2022 se justifie principalement par l'inflation des coûts de l'énergie et des matières premières.

- Les charges de personnel ont représenté 62,8 % du fonctionnement. Effectifs (tous statuts) au 3 janvier 2023 équivalent temps plein. Elles progressent de 6,3 % entre 2021 et 2022 en raison, principalement, de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.
- Les principales contributions et subventions attribuées par la Commune en 2022 sont les suivantes : SDIS (167 757 €), associations (258 880 €), établissement scolaire privé Sainte-Marie (128 244 €), SDEEG (41 962), CCAS (30 000 €).

Les recettes de fonctionnement

	Atténuation de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante
Evolution 2021 - 2022	- 44,6 %	+4,3 %	+10,5 %	+3,5 %	+23,6 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022	+12 %	+4,6 %	+5,1 %	+1,3 %	+1,3 %

	Total recettes réelles de fonctionnement
Evolution 2021 - 2022	+7,2 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022	+3,9 %
Evolution 2021 - 2022 en valeur/habitant	+4,4 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022 en valeur par habitant	+0,4 %

En 2022, la dynamique de progression des recettes de fonctionnement s'est maintenue : + 7,2 %.

- Le produit des taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représente 43,9 % des recettes réelles de fonctionnement 2022 et progresse de 6,8 % en raison de l'augmentation des bases d'imposition, notamment la revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 %.

Les taux communaux de fiscalité directe locale n'ont pas augmenté depuis 2009.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 est compensée par l'ancienne part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Taux de taxe sur le foncier bâti : 23,64 % + 17,46 % (ancien taux départemental) = **41,10 %**

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **59,29 %**

Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11,65 %**

- La dotation globalement de fonctionnement (DGF) s'est élevée à 2 539 907 €, soit 21,6 % des recettes réelles de fonctionnement et progresse de 2,58 % entre 2021 et 2022.
- Le produit des trois taxes indirectes locales (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits de mutation) a représenté 13 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022. Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation a atteint un niveau très élevé en 2022 : 1 000 149 €.
- Le produit des services au public s'est élevé à 683 644 €, soit 5,82 % des ressources de la collectivité. Les services périscolaires représentent la principale source de recette des services publics communaux (63 %).

3- La section d'investissement - chapitres

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 033-213303662-20230309-D_2023_24-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022
Chapitre 10- Dotations, fonds divers, remboursements	0 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	513 864 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	30 113 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	40 879 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 573 325 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0 €
Opérations d'équipement	1 387 943 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement	4 546 124 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	18 960 €
--	----------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 565 085 €
002 - Report antérieur négatif N-1	1 395 811 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	386 848 €
Chapitre 16 - Emprunts	0 €
Chapitre 45 - Opération pour compte de tiers	310 603 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	590 705 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 513 654 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 801 810 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	566 804 €
--	-----------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 368 613 €
----------------------------------	-------------

Les dépenses d'investissement

Hors remboursement du capital de la dette (513 864 €), les dépenses réelles d'investissement mandatées en 2022 sont réparties comme suit :

Dépenses d'équipement, travaux et études	Réalisé 2022
Acquisitions foncières et frais d'études diverses	49 662 €
Travaux et aménagements de voiries	844 634 €
Aménagement des chemins Lapouyade et Monein	760 233 €
Installations de voirie et réseaux divers	63 105 €
Travaux réseaux eaux pluviales et bassin de rétention	234 177 €
Travaux de consolidation du Port de Plagne	24 245 €
Mobilier urbain, clôtures, plantations, aires de jeux	142 519 €
Travaux d'éclairage public	38 443 €
Travaux divers bâtiments publics et équipements sportifs	608 590 €
Extension locaux Plaine des Sports	611 253 €
Travaux divers bâtiments scolaires	224 068 €
Travaux cimetière communal	93 143 €
Equipements, mobilier d'intérieur, vidéoprotection	168 856 €
Matériel roulant, véhicules et équipements services techniques	68 138 €
Matériel informatique école et remise à niveau installations	73 989 €
Frais d'études (y compris étude centre ville)	27 207 €
TOTAL :	4 032 260 €

Les recettes d'investissement

En 2022, les ressources propres d'investissement ont été les suivantes :

- Les subventions d'investissements et participations diverses : 697 451 €
Elles proviennent principalement de l'Etat et du Conseil Départemental. A noter que la SNCF, pour la réalisation de la passerelle de la gare, et l'aménageur de la ZAC de Bois Milon ont participé en 2022 à hauteur respectivement de 310 603 € et 97 299 €.
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 402 903 €
- La taxe d'aménagement, liée aux autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire : 187 802 €
- L'excédent antérieur capitalisé : 2 513 654 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Au final, la section d'investissement présente un solde d'exécution 2022 négatif : - 196 471,62 €. En cumulant ce solde au déficit antérieur cumulé et au résultat des restes à réaliser 2022 (dépenses engagées non mandatées et recettes notifiées mais non encore encaissées), **le besoin de financement issu de l'exécution de la section d'investissement s'élève à 2 742 873,74 €.**

Ce besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé (4 133 685,61 €).
Reste à affecter au budget 2023 : **1 390 811,87 €.**

Etat de la dette

La Commune dispose d'un niveau d'endettement très favorable.

Sa capacité de désendettement est de 1,45 au 31/12/2022 : c'est à dire que l'encours de dette représente moins de deux ans d'excédent brut de fonctionnement.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) en 2022 a représenté 613 385 €, soit 45€/habitant (moyenne des communes de la strate : 106 €/habitant).

Le dernier emprunt a été contracté en 2019 pour 2 millions €.

Le budget annexe - SPIC Halte Nautique

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 033-213303662-20230309-D_2023_24-BF

La Commune gère directement la halte nautique du Port de Plagne d'

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

En 2022, le produit des emplacements et autres accès à la halte nautique s'est élevé à 10 344 € HT.

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	14 405,08 €	14 008,81 €
	Section d'investissement	5 014 €	11 755 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	13 770,07 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	1 819,57 €
Total		19 419,08 €	41 353,45 €
Restes à réaliser en section d'investissement		0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	14 405,08 €	27 778,88 €
	Section d'investissement	5 014 €	13 574,57 €
	Total cumulé	19 419,08 €	41 353,45 €

Excédent total cumulé à affecter au budget 2023 : 21 934,37 €